

Réf: Dossier N° : 50846

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ANORI IMPACT GROUP » en abrégé «AIG »

**Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ANDOKOI DERRIERE LOT 144,
04 BP 990 ABIDJAN 04**

Aux termes de la DRC et des Statuts SSP en date du 04 Juin 2018, et enregistrés au CEPICI le 15 Juin 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ANORI IMPACT GROUP » en abrégé «AIG ».

Objet: Protection incendie, Conseils ,Formation,Signalisation de sécurité, Système de sécurité incendie, Vidéo surveillance, Evénementiel, Prestations divers.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ANDOKOI DERRIERE LOT 144,
04 BP 990 ABIDJAN 04**

GERANT: Monsieur ANO KACOU RICHARD.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-15712 du 15/06/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°14505 du 15/06/2018

Pour Avis

Le CEPICI

